



Culture

OBJET : Adhésion au Pass Culture - dispositif national

EXPOSE

Le Pass Culture est un dispositif mis en place par le Ministère de la Culture. Il a été expérimenté dans 14 départements en 2019 et il vient d'être généralisé à l'ensemble de la France à la fin du mois de mai 2021.

Le Pass culture est une application gratuite à destination des jeunes de 18 à 20 ans. Tous les jeunes pourront s'inscrire à ce dispositif pendant l'année de leurs 18 ans. Ainsi, ils bénéficieront pendant deux années d'un chèque numérique de 300 euros à dépenser comme ils le souhaitent dans des lieux culturels ou dans des magasins de vente de biens culturels. Cela peut concerner des places et abonnements (concert, festival, séance de cinéma, exposition, musée...), des ateliers de pratique artistique, l'achat de biens culturels matériels (livres, CD, instruments de musique...) ou numériques.

La communauté de communes percevra un remboursement équivalent par le Ministère de la Culture pour son offre culturelle, pour exemple le conservatoire intercommunal.

Il vous est proposé que la communauté de communes adhère à ce dispositif présenté par l'Etat.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Culture » réunie le 2 juin dernier.

DÉCISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'adhérer au dispositif national Pass Culture,
- d'autoriser M. le Président, Mme la Vice-Présidente déléguée ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 24 juin 2021

AR-Préfecture

044-200072726-20210629-605-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-06-2021

Publication le : 29-06-2021 Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAULT